

Règlement du concours du plus beau sapin de Noël organisé par l'association APE Ma Licorne

- 1.** L'Association APE Ma Licorne, dont le siège social, est situé au 1 Place de la Mairie 03600 Malicorne, **organise du 1^{er} décembre au 18 décembre un concours gratuit du plus beau sapin**, ouvert aux personnes **ayant acheté un sapin lors de la vente qu'elle organise jusqu'au 18 octobre 2024**.
- 2.** Les participants devront fournir une **seule photo de qualité avant le 19 décembre**, sur le compte facebook de l'association « Ma licorne ». Un envoi peut également se faire sur l'adresse mail de l'association : ape.malicorne@gmail.com
- 3. Les membres du bureau** n'ont pas le droit de participer et seront les membres du jury.
- 4.** Chaque membre du jury établira un classement individuel des 6 sapins qu'il préfère et des points seront attribués selon le barème suivant, sans possibilité d'ex-aequo :
 - 1^{er} : 10 points
 - 2^{ème} : 6 points
 - 3^{ème} : 4 points
 - 4^{ème} : 3 points
 - 5^{ème} : 2 points
 - 6^{ème} : 1 point
- 5. Le classement général final sera fait par addition des points attribués par chacun des membres du jury.** En cas d'égalité de points entre deux ou plusieurs sapins, le mieux classé sera celui qui aura totalisé le plus de votes individuels l'ayant placé en première position, puis si égalité en deuxième et ainsi de suite jusqu'à rupture de l'égalité. Si l'égalité subsiste jusqu'au bout de cette méthode de départage, les sapins seront classés ex-aequo.
- 6.** Le participant le mieux classé recevra un lot fourni par un commerçant local.
- 7. Deux prix spéciaux :** 1) prix du sapin « le plus insolite » et 2) prix du sapin le plus « développement durable ». Le classement sera fait de la même façon que le classement général, chaque membre du jury attribuant 3 points puis 1 point à 2 sapins par prix spécial.
- 8. Les classements seront dévoilés lors de du marché de Noël et une exposition photos sera réalisée à cette occasion.**
- 9.** Les classements, les photos des sapins et le nom des lauréats seront diffusés dans le **blog de l'école**.
- 10.** Tous les cas de figure non prévus par le règlement seront examinés et tranchés par les membres du jury.
- 11.** La participation à ce concours implique la pleine adhésion des participants au présent règlement.